

être actif!

Sport, formation, loisirs
Sport, Bildung, Freizeit
aktiv sein!

être mobile!

Moyens auxiliaires
Hilfsmittel
mobil sein!

PRO
SENECTUTE

www.fr.prosenectute.ch

être entouré!
Tavolata
umgeben sein!

Service des moyens auxiliaires
Hilfsmitteldienst
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg / Freiburg
Tél. +41 (0)26 347 12 48
info.moyensauxiliaires@fr.prosenectute.ch

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg / Freiburg
Tél. +41 (0)26 347 12 40
info@fr.prosenectute.ch

LA PRÉCARITÉ AUGMENTE CHEZ LES SENIORS

«La plupart des personnes qui viennent nous consulter le font pour des questions financières, ce sont souvent des personnes qui font face à la précarité. Avec la crise, l'inflation, l'augmentation des charges de loyer liées au prix de l'électricité et du gaz, on reçoit de plus en plus d'appels angoissés», confie Kathlyn Joya, responsable de la consultation sociale à Pro Senectute Fribourg.

«On aperçoit déjà les conséquences de la crise. Des gens nous appellent parce qu'ils n'avaient pas les moyens de remplir leur réservoir de mazout. Depuis l'automne dernier, cela représente peut-être 3-4 appels

téléphoniques. D'autres se plaignent que tout devient plus cher...», note l'assistante sociale. Ces personnes ressentent fortement les nouvelles anxiogènes, la charge mentale devient lourde.

Kathlyn Joya relève que les personnes peuvent s'adresser à Pro Senectute en cas de difficultés quelconques et que les aides financières ne sont qu'une partie de l'action de l'organisation. Voir la palette des interventions: <https://www.prosenectute.ch/fr.html>.

Fort sentiment d'injustice

«Ayant travaillé toute leur vie, ils pensaient qu'à la retraite, ils auraient pu sortir, faire des voyages, aller au



Kathlyn Joya. Photo Pro Senectute

cinéma, boire un café avec des amis... Ils doivent déchanter, n'ayant pas les moyens. Ils ressentent un fort sentiment d'injustice!»

«Notre public cible, ce sont plutôt les personnes vulnérables et une des vul-

La pauvreté des personnes âgées en Suisse en 2022

En Suisse, bien que de nombreux retraités et retraitées disposent d'une bonne situation financière, Pro Senectute estime que 295 000 personnes sont menacées de pauvreté à l'âge de la retraite. Parmi elles, 46 000 se trouvent dans une situation de pauvreté sans issue.

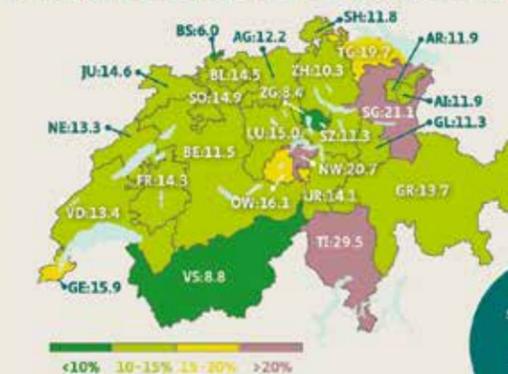
13,9% des personnes de plus de 65 ans ont un revenu mensuel inférieur au seuil de pauvreté absolue (2279 francs suisses).

13,6% ne peuvent pas se permettre une dépense imprévue de 2000 francs.

15,7% peinent à joindre les deux bouts.

20,0% des retraités et retraitées sont pauvres ou menacés de pauvreté (2506 francs suisses).

Taux de pauvreté absolue parmi les 65 ans et plus



PRO
SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Organisation la plus importante fournissant des prestations dans le domaine de la vieillesse en Suisse. Pro Senectute s'engage pour les droits, le bien-être et la dignité de la population âgée. Notre vision est que les personnes puissent vivre de manière autodéterminée jusqu'à un âge avancé en tant que membres valorisés de la société, dans une Suisse exempte d'exclusion et de pauvreté.

En cas de situation financière difficile, nous proposons les services gratuits suivants :

- Consultation sociale
- Aide financière individuelle
- Calculateur de PC

Plus amples informations sur l'enquête:



Pauvreté des personnes âgées : facteurs de risque

33,9%

Niveau de formation peu élevé

17,7%

Femmes

29,1

Pas citoyen ou citoyenne suisse

17,5%

Veuf/veuve

20,2%

Commune rurale

17,2%

Divorcé/divorcée

PRO SENECTUTE Observatoire

Cette fiche d'information se réfère aux résultats de l'enquête sur la pauvreté des personnes âgées menée dans le cadre de l'Observatoire national de la vieillesse de Pro Senectute Suisse. Cette enquête a eu lieu entre juin et août 2022. Il s'agit d'une collecte de données représentative réalisée au moyen d'un sondage téléphonique et en ligne.

En coopération avec :



néralités, c'est la vulnérabilité sur le plan financier. Mais il y a aussi des vulnérabilités sur le plan de la santé ou sur le plan social. Il est vrai que nous avons plus de consultations sociales liées aux questions financières». «On peut donner des soutiens financiers concernant des frais liés à la santé, à la mobilité, à l'habitat – pour des charges locatives, l'achat de mazout pour le chauffage, les factures d'électricité, etc. – ou pour des dépenses socio-culturelles... Il s'agit notamment d'éviter l'isolement des seniors en encourageant le maintien et la création de liens sociaux. Pour recevoir ces aides, il faut avoir une rente AVS et en principe des prestations complémentaires (PC). Nous pouvons également entrer en matière pour des personnes qui ne touchent pas les PC, mais à certaines conditions».

En 2021, note Kathlyn Joya, Pro Senectute a reçu 385 demandes d'aide financière, 444 en 2022. «Il y a eu plus de demandes à la sortie du CO-

VID. On s'attend à une augmentation des demandes ces prochains mois ! » La Caisse de compensation cantonale a joué le jeu : elle a envoyé une lettre aux bénéficiaires de PC concernant l'augmentation des frais accessoires en raison de la hausse des coûts de l'énergie, afin de pouvoir adapter les acomptes de charge. En règle générale, le bailleur établit une fois par année un décompte final des frais accessoires. Si les frais effectifs sont plus élevés, il facture la différence. Mais cette facture n'est pas remboursée par les PC et elle est entièrement à la charge du locataire. Pour éviter de tels paiements supplémentaires, il est possible de demander au bailleur une augmentation des acomptes de charges. La Caisse de compensation a informé les assurés de cette possibilité et de la possibilité ensuite de demander l'adaptation du calcul des PC. D'autre part, nombre de régies ont averti d'elles-mêmes les locataires qu'il y aurait des augmentations de charges, afin qu'ils puissent

provisionner ces augmentations.

Si elle n'a pas encore de statistiques disponibles, Kathlyn Joya constate ainsi davantage d'insécurité chez les personnes qui viennent à la consultation sociale. Elle s'attend à ce que la situation s'aggrave au printemps, quand les décomptes d'électricité ou factures de charges seront envoyés.

Jacques Berset

La fondation Pro Senectute reçoit des subventions de l'OFAS en vertu des articles 17 alinéa 4 et 18 de la Loi sur les prestations complémentaires (LPC). Grâce à ces subventions, elle peut offrir un soutien financier à des seniors qui en ont besoin. Ces aides financières ont pour but de remédier à une situation de détresse financière «de manière ciblée et temporaire». Pro Senectute n'intervient pas pour payer des dettes, les impôts ou les amendes, par exemple. Chaque année, relève Pro Senectute Fribourg, elle distribue près de 500'000 francs d'aides financières.